



COMMUNE DE LA BALME-LES-GROTTES

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Phase 1 – Diagnostic, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Réunion publique n°2 du samedi 14 octobre 2023 de 10h00-12h00 dans la Salle des fêtes

Cette réunion publique avait pour objectif d'organiser des ateliers participatifs autour de plusieurs thématiques en lien avec les axes à appréhender dans le diagnostic territorial et prospectif qui sera intégré au Rapport de Présentation, dans les orientations générales du Projet d'aménagement Durables (PADD), les objectifs et les principes des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les participants aux ateliers ont été invités à faire librement des remarques, à exprimer des idées, des suggestions, et des propositions avec pour finalité d'alimenter le projet de la commune et son développement pour les 10 prochaines années.

Les deux tables thématiques ont été composées de la façon suivante :

- La table n°1, animée par Arthur REMY, a concerné les thématiques de l'environnement, du paysage, et du patrimoine.
- La table n°2, animée par Anne-Laure MERIAU, a permis de parler des thématiques relatives à l'habitat, aux formes urbaines, aux espaces publics, aux mobilités, à l'économie, aux commerces, aux services, aux équipements, au fonctionnement de la vie associative et locale.

Environ une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation diffusée sur le site internet de la commune et par voie d'affichage sur le panneau d'informations de la mairie.

Les deux tables de discussions ont été constituées pour répartir au mieux et équilibrer le nombre de participants aux ateliers.

Les discussions autour de deux tables ont été organisées à partir des questions suivantes :

- ◆ **Table n°1 : A1 - Environnement, paysage, patrimoine.**

Selon vous :

- Quels sont les paysages les plus emblématiques de votre commune ?
- Quels sont ceux que vous appréciez le moins ?
- Comment percevez vous l'évolution de vos paysages ?

- ◆ **Table n°2 : A2 - Habitat, population, formes urbaines, espaces publics, et A3 - Mobilités, économie, commerces, services.**

D'après vous :

- Quels types d'habitats et de logements pourraient être développés sur la commune ?
- Quels sont les espaces publics que vous appréciez et fréquentez le plus ? Pourquoi ?
- Quels sont les espaces qui ne sont pas aménagés de façon qualitative, et quelles seraient les améliorations à apporter à ces aménagements ?
- Quels sont les activités économiques qui pourraient venir s'implanter sur le territoire de votre commune ?
- Quels sont vos besoins en matière de consommation et de commerces ?
- Quels sont les services qui pourraient être développés en matière social, culturel, médical, transport ?

- Les équipements publics actuels sont-ils adaptés à vos besoins ?
- Quels sont les équipements que vous fréquentez le plus ?
- Quels dysfonctionnements avez-vous pu observer ?
- Quels sont les bâtiments publics à améliorer et à développer sur le territoire de votre commune ?

Les échanges ont été fructueux, fluides, courtois, et les personnes présentes se sont librement exprimées sur des sujets différents en relation avec la perception et leur vécu de et dans leur territoire. Les principaux points évoqués par les participants sont les suivants :

- ***Sur le parc d'habitat existant, et l'offre de logements à développer.***

- **Pendre en compte le contexte règlementaire de réduction de la consommation d'espaces et du Zéro Artificialisation Net des Sols (ZAN), du prix du foncier et de l'immobilier, et proposer des formes diversifiées d'habitat :**

- La question de la densification de certains secteurs est évoquée.
- L'étude approfondie du cadastre permettra de savoir où se trouvent les parcelles encore disponibles.
- Les objectifs en matière d'habitat du PLU pourrait être perpétué, avec la production de maisons sur deux niveaux. Selon un habitant, « le rêve de la maison individuelle est épuisé ». L'enjeu est de répondre aujourd'hui aux demandes de terrains et de logements avec des prix du foncier importants. Dans ce contexte, la surface des parcelles ne peut que se réduire. Les prix pratiqués dans la vente du bâti ancien sont élevés. La maison de village située en face du lavoir est en vente, et son prix est très cher.
- Pour le lotissement de la « Croix Monlieux », prévu à proximité de l'école, qui comprend 29 lots, des parcelles sont en vente sur le site internet du « Bon Coin », et la superficie des lots est variée.
- Le marché de l'immobilier à la Balme est en train d'évoluer. Les prix des biens ont connu une forte augmentation au cours de ces cinq dernières années mais la tendance semble se stabiliser, et s'inverser avec en parallèle, une baisse de la demande.

- **Faciliter l'accès au logement des jeunes et des ménages aux revenus modestes :**

- En raison du coût élevé du foncier, les jeunes ne peuvent plus accéder aussi facilement à la propriété, et trouver un logement locatif.
- Le développement de logements sociaux permettrait de répondre à des demandes enregistrées dans le territoire de la commune.

- **Traiter le phénomène de vacance et valoriser le bâti ancien :**

- Des parcelles sont encore disponibles, et des bâtiments sont inhabités dans le centre. Cette contradiction est mise en évidence entre une volonté de continuer à développer le village alors que des bâtiments sont aujourd'hui inoccupés en particulier une maison de caractère inoccupée et en mauvais état vers le ruisseau. Une habitante évoque le fait que des mairies mettent en place des actions pour réhabiliter le bâti ancien inutilisé, et selon elle, il faudrait faire la même chose à La Balme.
- Parallèlement, des logements vacants sont en train d'être rénovés, notamment « la maison haute » située à proximité des grottes, et le nombre de maisons inhabitées ne semble pas aussi important.
- Un agriculteur souligne la nécessité de prendre en compte le bâti ancien aux lieux-dits « Cachenuits », et « Amblérieu ». Ce patrimoine est à valoriser, et il est nécessaire d'étudier le changement de destination des bâtiments agricoles inoccupés et qui possèdent un intérêt architectural et patrimonial.

→ **Préserver la qualité du cadre de vie :**

- Certains ont fait le choix de vivre à la Balme pour la qualité du cadre de vie, l'espace, les bonnes relations de voisinage.
- Le patrimoine bâti est beau, et certains regrettent le fait que des habitations restent inoccupées et continuent à se dégrader.
- Le coeur du village et le secteur du lavoir, très apprécié par les habitants, pourraient être davantage mis en valeur, pour être redynamisés.
- Un nombre important d'habitants de la commune travaillent en dehors de leur lieu de résidence et en particulier dans l'agglomération de Lyon. Des balmolans ne souhaitent pas que leur lieu de vie ne devienne une cité dortoir.

→ **Maîtriser la présence des Airbnb, qui répondent à des besoins locaux mais qui produisent certains effets négatifs et des nuisances :**

- Les logements Airbnb favoriseraient une augmentation des loyers. Certains T2 sont loués à 850 euros par mois.
- La présence de ces Airbnb occasionneraient la perte de logements locatifs au sein du parc, alors que parallèlement des besoins de logements locatifs sont enregistrés.
- Les propriétaires de ces logements viennent juste pour relever leur boîte aux lettres, ne participent pas à la vie sociale de la commune. Ainsi, des secteurs sont susceptibles de devenir des zones dortoirs, et cette situation constitue un enjeu d'urbanisme, et de vivre ensemble.
- Les allers et venus, les passages dans ces logements produisent des nuisances pour les occupants permanents.
- La gestion des gîtes par leur propriétaire, le manque de surveillance, de gestion des déchets, de circulation et de stationnement, et des incivilités en particulier le bruit, engendrent des problèmes dans les relations de voisinage.
- Toutefois, le fonctionnement et la présence de Airbnb constitue une ressource économique pour certains habitants de la commune.

→ **Développer des logements adaptés à la demande locale du bassin de vie de Lagnieu et du bassin d'emplois, plusieurs entreprises d'importance nationale ont besoin de loger des employés à proximité de leur lieu de travail :**

- Le manque de logements locatifs a été identifié, et une part significative de personnes est à la recherche de ce type de logement. La demande connaît un ralentissement au cours de l'année 2023 en relation avec le contexte économique, toutefois ce besoin est à prendre en compte.
 - L'entreprise Biomérieux a un projet d'extension de son usine au sein de la zone d'activités, et elle aura très certainement besoin de loger ses employés.
 - L'entreprise EDF du site de la Centrale Nucléaire du Bugey loue pour son compte des maisons, et effectue des recherches sur les possibilités dans le territoire de la commune de La Balme-les-Grottes pour loger ses cadres.
- Des logements loués en Airbnb sont également utilisés par des employés de la centrale.
La construction future des deux EPR, risque de provoquer une augmentation des besoins et de la demande de logements en particulier lors du pic de fonctionnement du site, et cette situation est à anticiper.
- Les besoins importants de logements locatifs pour des entreprises engendrent des tensions, car d'autres travailleurs du bassin de vie ont besoin de trouver un logement abordable.
 - La société Carrel implantée à Hières-sur-Amby emploie 120 salariés qui ont besoin de se loger.
 - Le développement de l'offre de location de chambres meublées permettrait de répondre à la demande. La commune disposait avant leur mise en vente de 13 chambres meublées. La majorité était utilisée par des stagiaires de Biomérieux.
 - Les jeunes du village ont besoin d'une aide pour pouvoir acquérir un logement, et faire construire.
 - Les lotissements et leur gestion constituent pour des habitants une inquiétude en terme de qualité du fonctionnement de la vie sociale et collective du village.

Des lotissements sont des espaces dortoirs. Leurs occupants qui travaillent en dehors de la commune ne participent pas à la vie locale.

- Le camping accueille essentiellement des touristes en saison d'avril à octobre et parallèlement répond à la demande de salariés détachés en basse saison pour des entreprises implantées localement. La gestion est faite en directe.

- ***Sur les équipements publics, leur maintien, leur développement, et amélioration.***

- **Prendre en compte les capacités d'accueil et de fonctionnement des équipements publics**

- La nécessité de prendre en compte la capacité des réseaux et des infrastructures, notamment des stations d'épuration, et de la ressource en eau potable.

- Les écoles doivent pouvoir continuer à fonctionner, et à survivre comme dans le bourg de Saint-Christophe.

- La proposition d'un déplacement de la salle de fête en dehors du centre du village a été exprimée par plusieurs habitants, principalement pour des questions de nuisances sonores, et parce qu'ils considèrent que la salle de fêtes est utilisée principalement pour des locations et des mariages. Ils suggèrent d'implanter la salle des fêtes plus au sud du village dans le secteur du parc, ou dans la zone d'activités à l'emplacement de l'ancienne boîte de nuit, et de prévoir la démolition du bâtiment pour créer d'autres fonctions à son emplacement : un pôle de santé, des commerces et des locaux pour les associations. Ils proposent de travailler sur des scénarii.

La municipalité a engagé une étude pour réaliser de travaux dont le coût global est important. Le bâtiment possède des qualités architecturales en particulier dans ses parties intérieures, les parements en bois des murs, la qualité des espaces, leur fonctionnalité. Démolir ce bâtiment, pour construire ailleurs un nouveau bâtiment n'aurait pas de sens en particulier dans un contexte de réduction des finances publiques, du respect du développement durable et de l'environnement.

- Les terrains de tennis étaient très utilisés à une époque, et leur mise en valeur pourrait être envisagée, ainsi que la relance de l'association qui gère cet équipement.

- La création d'un local afin d'entreposer du matériel pour les activités des associations en particulier à destination des jeunes.

- Aménager une maison pour les personnes âgées en partenariat avec plusieurs communes (Vertieu, Ortenoz, Parlieu, Hières-sur-Amby) dotée d'une cuisine centrale. Elle permettrait de créer des emplois locaux, et à des jeunes de rester sur place.

- ***Sur le fonctionnement de la vie locale.***

- **Maintenir et développer des commerces de première nécessité, et alimentaires, et favoriser le lien social dans le centre du village :**

- Autrefois, le centre du village de La Balme comportait plusieurs commerces : 5 bistrotts, 2 hôtels, 1 banque, 1 dépôt de pain, 1 boucherie-charcuterie, 1 bar-tabac situé à proximité des grottes très apprécié. Le restaurant est aujourd'hui fermé, toutefois un nouveau restaurant verra le jour dans le château.

Les habitants regrettent vivement la disparition des commerces, et expriment leur souhait de la création de nouveaux commerces dans le centre du village :

- un bar/tabac, car l'ancien bar-tabac devant les grottes constituait un point de rencontres habituel, autour d'un verre, d'un petit café-croissant,
- une boulangerie-pâtisserie pour l'achat de pains et de pâtisseries, les habitants se rendent majoritairement à Lagnieu,
- une boucherie-charcuterie et dépôt-vente de viandes locales en relation avec l'abattoir de Hières-sur-Amby, et l'éleveur installé à Amblérieu qui pourrait vendre sa production comme d'autres agriculteurs de ce secteur géographique,
- un magasin de vente de légumes en relation avec maraîchers et producteurs locaux,

- une épicerie qui puisse vendre de préférence des produits de première nécessité,
- un restaurant avec des plats simples et peu chers, pour les touristes de passage, les habitants et les salariés des entreprises,
- un service de restauration rapide de type food-truck sur la place.

→ **Redynamiser et animer le centre du village, répondre aux besoins des habitants, des salariés des entreprises, et de la clientèle touristique de passage :**

- Outre de répondre aux besoins, le développement d'activités et de commerces dans le centre du village permettrait d'animer le lieu.
- Les questions de comment faire vivre et comment peuvent survivre les commerces ont été soulevées par un habitant. Le constat est exprimé du bon fonctionnement des commerces à Hières-sur-Amby et à Virieu, en particulier l'épicerie, le tabac, le dépôt de pain.
- Pour une habitante l'ancienne École aurait pu devenir une boulangerie. Beaucoup de gens passent devant, elle est en bordure de la route départementale, et serait visible.
- L'épicerie est devenue aussi un restaurant. Le local appartient à la commune. La gérante a fait le choix d'une épicerie fine et de la vente de produits haut de gamme qui ne correspondent pas aux besoins de certains habitants, notamment les personnes âgées qui préféreraient trouver des produits de première nécessité tels que du beurre. En revanche, les repas préparés dans son restaurant sont de qualité. Quelques critiques ont été formulées à l'égard du manque de qualité de son accueil, la manière d'occuper les lieux, devant le local, et en arrière dans la partie privative, alors que cet espace ne dispose d'un point de vue règlementaire que d'un seul accès.
- La brasserie implantée dans le hameau du Travers fonctionne bien et est conviviale.
- En ce qui concerne le fonctionnement du magasin de coiffure, les heures d'ouverture de son service ne sont pas adaptées au rythme de vie des habitants.
- Des habitants souhaitent la création d'une maison médicale. La municipalité avait envisagé la création d'un pôle de santé, et avait même trouvé une femme médecin désireuse de s'installer. Celle-ci a entrepris des démarches mais les instances compétentes lui ont dit qu'elle risquait d'être déconventionnée car un médecin ne peut pas choisir librement son lieu d'installation. L'application du Numéris clausus a pour conséquence également la pénurie de médecins à Saint-Romain et à Montalieu.
- Pendant six mois, la mairie a travaillé sur le projet d'installation d'un VIVAL. Les contraintes pour créer ce type de commerce sont importantes, en particulier par rapport au chiffre d'affaires à atteindre sur une année. Une question est soulevée : pourquoi les supérettes de type VIVAL marchent bien dans le Département de l'Ain ?

Les points négatifs évoqués :

- L'impact de la création de la Route Départementale sur les commerces qui oblige à contourner le centre du village de La Balme.
- Les effets et les conséquences du commerce en ligne et les livraisons sur le fonctionnement et l'attractivité des petits commerces.
- La manque de locaux pour le commerce et des activités artisanales en rez-de-chaussée avec le logement à l'étage.
- Les difficultés pour faire vivre convenablement des commerces, leur pérennité et leur viabilité économique.

→ **Permettre le maintien et le développement de l'économie touristique en relation avec les ressources locales**

- Le tourisme est une ressource économique pour la commune. Une habitante considère l'importance d'obtenir une vraie reconnaissance du département, de la Région, d'avoir un label, car selon elle les grottes méritent d'être mieux connues.
- Les visiteurs des Grottes demandent fréquemment un lieu pour se restaurer sur place et acheter du pain.

- Il faudrait développer davantage les hébergements touristiques même si cette offre est présente, la commune a une vocation touristique avec les grottes, la ViaRhôna, et la Voie Verte.
- Le gîte « Le château du Dauphin » bénéficie d'une labellisation.
- Les locations Airbnb permettent de répondre également à la demande de séjours de courte durée.
- Le camping accueille de nombreux touristes en particulier pendant la saison d'avril à octobre, en corrélation avec la période d'ouverture des grottes.

→ **Développer des services de proximité :**

- Développer les services d'aide à domicile pour les personnes âgées, en plus de l'ADMR.
- Aider les personnes âgées à se déplacer, remettre en place le service de bus à la demande pour les personnes âgées qui existait avant tous les lundis car la Balme n'a pas de desserte par les transports collectifs en dehors des cars de ramassage scolaire, et offrir un service de transport à la demande comme cela existe dans d'autres communes telles que Saint-Vulbas.

La municipalité a lancé une étude en ce sens pour financer un véhicule et un conducteur. L'affichage de publicités sur le véhicule aurait permis de prendre en charge les frais relatifs au conducteur du véhicule. L'épidémie de Covid a mis un arrêt au projet, ainsi que le manque de motivation des habitants à l'égard de ce projet, une seule personne s'est manifestée.

- Organiser l'inter-modalité et un service de cars avec la gare d'Ambérieu-en-Bugey, la ville de Lagnieu, situées dans le département de l'Ain. La Balme est en Isère. Il est difficile de mettre en place des transports entre les deux départements, et la Communauté de Communes a prévu de travailler avec Lagnieu.

- Prendre en compte le projet de la ligne de tramway entre Lyon et Crémieu sur l'ancienne voie de chemin de fer de l'Est Lyonnais (CFEL), et le prolongement de la ligne Tram T3.

- Développer des pistes cyclables en connexion avec la ViaRhôna, et en rapport avec le cyclotourisme.

- Permettre l'implantation d'un hôtel-restaurant dans un contexte économique complexe pour ce type de service. Le restaurant le Val d'Amby rencontre des difficultés, le chef est maintenant seul en cuisine, ils étaient six auparavant. Le directeur rencontre des difficultés pour trouver et recruter des salariés.

Toutes les conditions sont réunies pour qu'un restaurant fonctionne à La Balme, la présence de l'usine Biomérieux, et l'attractivité touristique des grottes et de la ViaRhôna. L'idéal serait de créer un restaurant avec des menus simples pour le repas de midi, à des prix modérés et accessibles comme des petits routiers, des bouchons, pouvant offrir des plats simples et de qualité. Ce type de restaurant est viable à Ambérieu-en-Bugey, à Vertrieu. A Lyon, des restaurants sont ouverts uniquement sur le principe de repas à consommer le midi.

- Prévoir la création d'un service de police municipale de proximité, de médiation avec les jeunes, pour répondre aux problèmes de dégradations et de comportements incivils identifiés dans les espaces publics. Pour gérer la fréquentation des terrains et du parc des sports par des squatteurs, des petits trafics de drogues dans certains secteurs, des rondes de surveillance sont effectuées par les services de la gendarmerie.

→ **Permettre le développement d'animations et d'activités collectives :**

- Organiser des événements en dehors des fêtes du village, diversifier davantage les activités, et redynamiser le comité d'animations. Le tissu associatif est développé, et la salle des fêtes accueille de nombreuses animations collectives, mais ces animations ne correspondent pas forcément aux aspirations et aux centres d'intérêt de tous les habitants.

- Encadrer et éduquer les jeunes de la tranche d'âge de 8 à 16 ans qui ont besoin d'activités en particulier certains jeunes désœuvrés. Une salle ou un centre aéré pour les jeunes pourrait être aménagé, complété par la mise en place d'un poste de médiateur ou d'éducateur pour animer et développer des activités pour des jeunes notamment ceux qui rencontrent des problèmes.

- Relancer une ancienne association qui organisait « Intervilles », du badminton, et avait un véritable succès.

- Développer des activités pour favoriser la vie sociale, comme dans certains villages, des jeux de société organisés par des bénévoles, un lieu éphémère pour des expositions, l'accueil de créateurs, dans un local qui pourrait être mis à disposition des habitants par la mairie.
- Promouvoir des animations et des activités pour que le « village soit vivant », pour « que tout le monde puisse vivre en harmonie ». « Le bassin d'emplois est vaste et va jusqu'à Lyon, nous ne voulons pas devenir un village dortoir. »
- Coordonner la communication entre le site de la commune et la page « Radio Locale ».
- Prendre en compte l'alternance entre saison touristique qui correspond à la période d'ouverture des grottes, et la saison basse durant laquelle le village est moins animé par la venue de visiteurs extérieurs.
- Développer un pôle central dans le village, une Agora pour se retrouver le soir, boire un café, un verre, et permettre le fonctionnement et la présence d'associations et d'animations dans le Hameau de Travers.

→ **Mettre en valeur les espaces publics, et apaiser la circulation des piétons, des vélos et des automobiles**

- La vitesse de véhicules est excessive dans certains lotissements, et dans la traversée du village en particulier de livreurs. Des problèmes sont observés tels que le manque de respect d'autrui dans les espaces publics, de l'indifférence, et des comportements incivils en particulier de certains automobilistes.
- Le parking des grottes n'est pas signalé correctement par un panneau spécifique, les visiteurs vont se garer dans le centre du village.
- Le manque d'un espace de stationnement dans le hameau du Travers ne permet pas aux résidents et aux visiteurs de garer leur véhicule.

→ **Intégrer des préoccupations environnementales aux enjeux d'urbanisme :**

- Pour développer les énergies renouvelables, un habitant souhaite que soit favorisée l'implantation de panneaux solaires sur les toitures de la salle des fêtes, des habitations, et d'autres constructions.
- Un élu souhaite que le PLU puisse imposer la gestion des eaux pluviales au niveau des parcelles privées des habitations.
- Un habitant souligne la nécessité de prendre en compte la ressource en eau potable.

• ***Sur Le paysage, le patrimoine et l'environnement.***

→ **Les éléments d'attachement aux paysages communaux :**

À l'issue de la sélection de photos opérée par les participants, il ressort que les éléments suivants font figure d'attachement :

- Le caractère de village, il est présent dans le centre-bourg historique, mais également sur les trois hameaux de la commune qui composent également trois villages. Les participants y notent un vrai dynamisme avec un esprit de solidarité et de rencontres. C'est une vie de village.
- Les vieilles pierres du vieux village participent du caractère des lieux. La-Balme-les-Grottes est qualifié de village paisible.
- Le cadre de vie rural de la commune et ses falaises qui composent et structurent les paysages. Ces falaises sont des éléments fondamentaux, un cadre intéressant et changeant selon les saisons, la lumière de la journée.
- La présence de l'eau traversant le centre-bourg historique et particulièrement le lavoir, un lieu calme et paisible.
- Le château de Salette est un élément patrimonial important pour la commune.
- Les grottes de la Balme (qui sont aussi un élément exceptionnel) sont aussi pratiquées par les habitants.

- L'allée de platanes conduisant au château de Salette est un beau lieu de balade.

→ **Les emblèmes des paysages communaux :**

Les Grottes de la Balme font figures d'éléments d'exception principaux pour les participants. En effet, il s'agit d'un ensemble très diversifié, architecturé et reconnu à l'échelle départementale (les grottes de la Balme font parties des 7 merveilles du Dauphiné). Elle est atypique. Une chapelle a été construite à l'entrée des grottes. Ces grottes sont aussi la source de légendes entourant la venue de François 1^{er}, qui n'a en réalité pas eu lieu.

Au côté de cet élément phare, les participants citent d'autres éléments :

- Le lavoir présent dans le cœur de village, les ambiances de village avec ses vieilles pierres apportant un cachet.
- Les pierres plates qualifient les paysages. Bien que ça ne soit pas un élément d'envergure, elles traduisent une ambiance spécifique à la commune.
- Le Rhône. La commune est située en rive gauche du Rhône. Ce tronçon est le dernier tronçon sauvage du fleuve. C'est un lieu fréquenté par les habitants et recelant une diversité écologique importante. Il a toujours été une barrière pour le territoire, des bacs permettaient la traversée et connecter La-Balme-les-Grottes à Proulieu.

→ **Les évolutions qui menacent les paysages :**

Enfin, les évolutions qui menacent les paysages sont :

- L'absence d'entretien des sentiers avec un risque de fermeture.
- La présence de la Renouée du Japon, plante invasive qui ferme les paysages et les milieux.
- La production de lotissement qui artificialise des terres agricoles et génèrent des besoins en matière d'infrastructures routières et des flux. Ces lotissements produisent un sentiment de village dortoir, avec des habitants travaillant principalement sur Lyon, et ce malgré une vie de village riche. Pour les participants, l'école est un facteur d'intégration des populations nouvellement arrivées. Dans la continuité des échanges, l'enjeu de la 3^{ème} vie et de production de formes urbaines adaptées est cité par les participants.
- Les extensions urbaines et les potentielles morphologies liées à une politique de densification.
- La gestion du stationnement dans les tissus anciens.
- La RD65 est jugée accidentogène, surtout sa partie nord après la traversée du bourg.
- L'extension de la centrale, qui bien que présente en-dehors de la commune, va augmenter le risque encouru par les habitants.
- La création d'un barrage sur le Rhône pourrait modifier le caractère sauvage des rives à La-Balme-les-Grottes.